

COMMUNE DE YEBLERON

Séance du 25 janvier 2022

L'an deux mil Vingt Deux, le Vingt-Cinq Janvier, 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de YEBLERON, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame LEMESLE Nathalie, Maire.

Etaient présents : Mme LEMESLE Nathalie, Mr BOSSUYT Xavier, Mme PORET Céline, Mr LEFEBVRE Didier, Mr ANGER Franck, Mme SANDOVAL Pascale, Mme LEGAY Elise, Mr MOAL Yann, Mme SAUNIER Sylvie, Mme DEHAIS Estelle, Mr QUESNEL Marcel, Mme HEBERT Isabelle, Mr LOZE Jean-François.

Absents Excusés : Mr GAINVILLE Cédryc (pouvoir à Mme LEMESLE), Mr COLARD Stéphane

Secrétaire de séance : Mr LEFEBVRE Didier

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire explique que la présentation et le débat du P.A.D.D. par Caux Seine a dû être annulé pour cause de COVID.

La date retenue pour la prochaine séance de Conseil portant sur le PADD est fixée au jeudi 24 février 2022 à 18 h 30 à la mairie.

Objet : Fusion des écoles de Yébleron

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'elle a rencontré, il y a quelques semaines, l'Inspecteur académique de la circonscription concernant le devenir des classes à Yébleron.

En effet, une baisse du nombre d'élèves en élémentaire est prévue pour la rentrée de septembre 2022.

Afin d'éviter une fermeture de classe, il a été proposé à la commune de fusionner les 2 établissements scolaires de Yébleron. Il n'y aurait plus alors qu'une seule direction.

Madame le Maire sera reçue en audience à l'Inspection Académique le 26 janvier ; elle sera accompagnée de M. BOSSUYT, Mme PORET et de Mme SANDOVAL. Le but de ce rendez-vous étant d'éviter une fermeture de classe pour cause d'effectifs en baisse.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de fusion des 2 établissements scolaires de Yébleron
- Autorise Madame le Maire à signer tout acte en application de la présente décision.

Objet : Journées d'ancienneté du personnel communal

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que le personnel communal bénéficie de journées d'ancienneté.

Cependant, l'article 47 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, interdit ce type de congés.

Il convient donc, pour se mettre en accord avec la législation en vigueur, de prendre une délibération ce jour afin de supprimer les congés d'ancienneté accordés aux employés de la commune.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal ne souhaite pas se prononcer sur cette

question et s'abstient.

Divers :

- Madame le Maire informe les membres présents qu'elle n'a plus de contact avec M. MANADI depuis plusieurs semaines, le projet d'épicerie avec lui semble donc abandonné. Toutefois, elle travaille actuellement avec des bailleurs et une société privée qui semblent intéressés par le projet d'aménagement du champ de foire.
- Monsieur QUESNEL signale que des effondrements sont visibles non loin du cimetière, cela correspond vraisemblablement aux forages effectués pour le projet de lotissement. Les employés du service technique sont intervenus afin de sécuriser le trou le plus important.
- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le service de la Police Municipale Intercommunale a temporairement évacué le bâtiment de l'ancien cabinet médical. En effet, lors de réalisation de travaux, il a été découvert des dégradations. Une expertise est programmée le 28 janvier prochain afin de vérifier la stabilité du bâtiment.
- Monsieur MOAL demande la suppression du gabarit de hauteur qui empêche la libre circulation des véhicules de secours et des camionnettes de livraison sur la rue Claude Monet. La commission travaux et sécurité devrait travailler sur ce sujet assez rapidement.
- Madame HEBERT demande des nouvelles de l'Assemblée Générale de l'Association de la saint Marcou. Madame le Maire lui répond que l'association a été dissoute en fin d'année et que les sommes restantes en caisse ont été versées au CCAS de Yébleron.
- Madame HEBERT signale une petite erreur dans la page sur les commissions dans la dernière édition du journal info de Yébleron. Son nom n'apparaît pas dans la commission aménagement champ de foire ; or elle en fait partie. Il en est de même pour Monsieur LOZE. La correction sera apportée en mairie en ce sens.
- Monsieur QUESNEL renouvèle sa demande d'aménagement pour dissimuler les containers situés au niveau des écoles. Là encore, c'est à la commission de travaux de travailler sur le sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 35.